

La qualité de l'eau potable en région Paca s'améliore.

Marseille, le 17 décembre 2018.

L'Agence régionale de santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) a réalisé un bilan de la qualité des eaux distribuées en région Paca pour la période 2015-2017. Principalement destiné aux collectivités territoriales et aux institutions, cet état des lieux, réalisé dans le cadre du Plan régional santé environnement 3, permet d'informer sur la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine.

L'ARS Paca participe à l'amélioration de cette qualité en réalisant le programme du contrôle sanitaire pour le compte des Préfets de département et sensibilise également les élus à la qualité de l'eau. Ainsi, sur la période étudiée de 3 ans, ce sont près de 59 000 prélèvements d'échantillons d'eau qui ont été réalisés par l'ARS Paca.

Une eau distribuée de bonne qualité en Paca, une amélioration significative dans les territoires alpins.

L'eau du robinet est aujourd'hui le produit alimentaire le plus contrôlé. C'est un aliment indispensable pour l'homme qui doit donc être surveillé attentivement pour que sa consommation ne présente pas de risques sanitaires (qualité bactériologique, teneur en nitrate, présence de pesticides).

Ce bilan montre une amélioration de la qualité de l'eau potable depuis 10 ans, en particulier grâce aux mises en place de traitements de l'eau et de protections des captages, qui évitent les contaminations possibles à la source.

En région Paca, la population bénéficie globalement d'une eau de bonne qualité avec une amélioration significative depuis 2015 de sa qualité bactériologique. Ce sont plus de 8 000 usagers supplémentaires qui sont alimentés aujourd'hui par une eau de bonne qualité.

Malgré ces efforts, il est nécessaire de poursuivre dans les territoires alpins la protection des captages et si besoin de mettre en place des stations de désinfection pour les réseaux en zone de montagne.

En ce qui concerne la présence de nitrates, la qualité des eaux distribuées s'est nettement améliorée avec un taux de conformité de 98,8 %. Les nitrates restent néanmoins un critère d'évaluation et de vigilance de l'ARS Paca.

Les communes choisissent librement le mode de gestion de la distribution de l'eau.

- La gestion en régie : la commune gère elle-même l'exploitation du service de distribution d'eau de consommation.
- La gestion déléguée de service public : la commune confie à une société l'exploitation du service de distribution d'eau de consommation.

En région Paca, plus de 80 % de la population est desservie en eau potable produite par une entreprise déléguée.

Ce sont principalement les habitants des grandes villes, des communes du littoral et des départements les plus peuplés.

Dans les départements alpins, la population est majoritairement desservie directement par leur commune.

L'eau reste un patrimoine commun précieux et malheureusement fragile, c'est pourquoi l'ARS Paca impulse et participe à la protection de cette ressource et des populations.